

## Délibération portant sur l'extension de la fourrière municipale

Police Municipale

21-0617

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générale aux Sécurités de la Mairie de Toulouse a sollicité l'appui de la Direction Générale aux Aménagements afin de rechercher sur le territoire de la Ville de Toulouse, un terrain destiné à stocker des véhicules mis en fourrière dans le but d'étendre le parc existant.

Le principe de ce projet de parc fourrière-annexe a été adopté lors du Conseil Municipal du 18 juin 2021 par la délibération 21-0404.

6 Millions d'Euros sont inscrits au titre de la PPI pour le projet.

L'aménagement de cet espace de stockage à destination de la Police Municipale doit répondre aux normes environnementales imposées par l'Etat dans ce type d'accueil de véhicules au travers le revêtement de sol, l'écoulement et l'évacuation des eaux et fluides, selon un cahier des charges précis.

Contrairement à Toulouse Métropole, la commune de Toulouse ne dispose pas de marchés publics permettant de réaliser ces aménagements dans le délai compatible avec les objectifs généraux du projet.

Aussi, la commune de Toulouse a demandé à Toulouse Métropole d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement. Toulouse Métropole supportera l'intégralité des dépenses en tant que Maître d'ouvrage unique de l'opération et la commune de Toulouse s'engage à rembourser Toulouse Métropole du coût réel de toutes dépenses engagées.

Cette délibération est portée à la connaissance du Conseil Municipal.

**Article 1 :** Le Conseil Municipal prend acte, de l'information portant sur l'extension du parc de la fourrière municipale de Toulouse.

**Article 2 :** Le montant des travaux a fait l'objet d'un programmation pluriannuelle d'investissements (PPI). Les crédits sont inscrits en autorisation de programme pour 2021 – 2022 – 2023 – opération VT068E07 – AP EXTENSION PARC FOURRIÈRE pour un montant total de 6 millions d'euros.

Délibération du Conseil Municipal  
publiée par affichage en Mairie le 27/10/2021  
reçue à la Préfecture le 27/10/2021  
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,**

**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué**

**Emilion ESNAULT**

## Séance du vendredi 22 octobre 2021

### 11.3 – Délibération portant sur l'extension de la fourrière municipale - 21-0617

Police Municipale - -

79

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 octobre 2021, s'est réuni dans la Salle des Illustres de Hôtel de Ville.

- **Présents** : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Daniel ROUGE, Laurence ARRIBAGE, Jean-Michel LATTES, Agnès PLAGNEUX BERTRAND, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Marion LALANE-DE LAUBADERE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VIOLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Jean-Paul BOUCHE, Françoise AMPOULANGE, François CHOLLET, Thierry SENTOUS, Philippe PERRIN, Henri DE LAGOUTINE, Jean-François PORTARRIEU, Bertrand SERP, Caroline ADOUE BIELSA, Jonhny DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Julie ESCUDIER, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Jamal EL ARCH, Michèle BLEUSE, Julienne MUKABUCYANA, Odile MAURIN, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, François PIQUEMAL, Agathe ROBY, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir** :

Jean-Baptiste DE SCORRAILLE à partir du dossier 13.5, Ghislaine DELMOND à partir du dossier 3.18 jusqu'au dossier 28.1, Julienne MUKABUCYANA à partir du dossier 24.1, Maxime LE TEXIER à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 1.9

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir** :

Jean-Michel LATTES à partir du dossier 35.1 jusqu'au dossier 35.3, Henri DE LAGOUTINE pour les dossiers 3.28 et 12.2, Fella ALLAL pour les dossiers 1.2 et 30.1, Philippe PERRIN pour le dossier 1.2,

Secrétaire de séance : Nina OCHOA.

**Résultat du vote :**

**Adopté à l'unanimité**